



PROCÈS ACCIDENT DE BRÉTIGNY

NOUS N'OUBLIERONS JAMAIS

Le procès de l'accident de Brétigny, survenu le 12 juillet 2013, s'ouvre ce jour. Nos pensées vont prioritairement en direction des familles des victimes qui attendent de ce procès la manifestation de la vérité.

Dès les premiers instants, de nombreux cheminots en conformité avec les valeurs de service public s'étaient joints aux équipes de secours. Cet accident reste une blessure pour l'ensemble des cheminots, qui sont viscéralement attachés à garantir au quotidien la sécurité des circulations et des personnes sur l'ensemble du réseau.

La Fédération CGT des cheminots s'est constituée partie civile, considérant que l'ensemble des éléments des différentes enquêtes n'avait pas été porté à la connaissance des Comités d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail.

Elle considère qu'il y a un avant et un après Brétigny-sur-Orge, et qu'il y a lieu de revoir profondément la structuration, le fonctionnement et les moyens attribués au système ferroviaire.

La dégradation de l'état du réseau est amplement documentée par l'audit de l'école polytechnique de Lausanne en 2005, puis dans de nombreux rapports. Pour autant, les gouvernements successifs, au motif des trajectoires financières, n'ont toujours pas apporté les moyens nécessaires à l'amélioration du Réseau.

Pire, depuis ce tragique accident, deux réformes ferroviaires ont été décidées et mises en œuvre par le Gouvernement et la Direction SNCF. Elles ont entériné l'éclatement du système ferroviaire, en séparant la roue du rail, sans donner les moyens nécessaires pour enrayer la lente dégradation du réseau ferroviaire.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, les logiques d'abaissement des coûts, par les suppressions d'emplois, l'abaissement de la qualité des formations et plus globalement la réduction des moyens financiers et matériels sont à l'origine de la dégradation des conditions de travail des cheminots, de la qualité du service public, et de la dégradation du réseau ferroviaire.

La Direction de la SNCF poursuit le recours à une sous-traitance massive pour réaliser la maintenance. Elle multiplie la création des filiales, les restructurations et les suppressions d'emplois, ce qui remet en cause la sécurité des circulations.

Toutes les responsabilités doivent être identifiées. Les décideurs des politiques ferroviaires doivent rendre des comptes, qu'ils soient hauts dirigeants de l'entreprise ou membres du gouvernement. Il n'est pas question que des cheminots, et notamment le dirigeant de proximité poursuivi, portent le chapeau pour d'autres.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, il conviendra également d'en tirer les conséquences et donner enfin les moyens aux cheminots pour garantir un service public de qualité avec un haut niveau de sécurité pour les usagers.

